

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 10 octobre 2019 relatif à la composition du comité technique de service central de réseau de la direction générale de la police nationale**

NOR : INTC1925871A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;

Vu l'arrêté du 26 septembre 2014 modifié portant création du comité technique de service central de réseau de la direction générale de la police nationale;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2018 modifié relatif à la composition du comité technique de service central de réseau de la direction générale de la police nationale,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

M. Simon BABRE est nommé, en qualité de directeur des ressources et des compétences de la police nationale, au comité technique de service central de réseau de la direction générale de la police nationale, en remplacement de M. Gérard CLERISSI.

Article 2

Le directeur général de la police nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 octobre 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le préfet, directeur général  
de la police nationale,*

E. MORVAN